



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 9 novembre 2016 à 18 h 30
Carré des Associations à Mulhouse

ORDRE DU JOUR

1. ACCUEIL - vérification du quorum
2. LECTURE DU PV de l'Assemblée Générale Constitutive
3. LE MOT du PRESIDENT
4. COMPTE RENDU d'ACTIVITES + VOTE
 - a. Vie associative
 - b. Vie pédagogique
 - c. Evènements
5. RAPPORT FINANCIER + VOTE
 - a. Comptes de fonctionnement 2015/2016
6. RAPPORT des VERIFICATEURS aux COMPTES
7. MOTION D'ORIENTATION et PROJET D'ACTIVITES + VOTE
8. VOTE DU MONTANT DE LA COTISATION 2016/2017
9. BUDGET PREVISIONNEL 2016/2017 + VOTE
10. RENOUELEMENT du COMITE D'ANIMATION – nouvelles candidatures + VOTE
11. ELECTION des VERIFICATEURS aux comptes pour l'exercice 2016/2017
12. RESULTATS des VOTES
13. CLOTURE et VERRE de l'AMITIE

NB : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale sera consultable sur le site de l'Association à l'adresse suivante :
<http://maisondelapedagogie.fr/>

DELEGATION DE POUVOIR:-

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

ne peux participer personnellement à l'Assemblée Générale Statutaire et prie le Président de bien vouloir m'en excuser.

Je donne pouvoir de voter en mes lieu et place à * :

Nom : Prénom :

Ou à :

Nom : Prénom :

* Une personne de votre choix que vous savez présente à l'AG ou à un membre du CA

NB : Liste des membres du CA + acte de candidature éventuelle au CA à nous retourner, en page 2

Venez ou répondez massivement car pour délibérer valablement la présence ou la représentation du quart des membres cotisants de notre Association est strictement indispensable. **

** Article 9 - Assemblée Générale (composition et convocation)

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du (de la) président(e). Il convoque également l'Assemblée Générale sur demande du Comité d'Animation ou de 1/4 des membres, dans un délai d'**un mois**.

La convocation à l'Assemblée Générale contient l'ordre du jour et est adressée par courrier ou par courriel **au moins 15 jours à l'avance**.

Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer, la présence de **25 % des membres** (présents ou représentés) disposant d'une voix délibérative est nécessaire. Si cette proportion n'est pas atteinte, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans un délai de **deux semaines**, elle pourra alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé mais limité à **cinq** procurations par membre disposant du droit de vote délibératif.

Si le quorum n'est pas atteint :

L'ASSEMBLÉE GENERALE SERA RECONVOQUÉE LE 30 NOVEMBRE à 18 h 30 même lieu.



Les Membres du Comité d'Animation de la MPM après l'Assemblée Générale Fondatrice

BOURREAU Jean-Pierre	Président
SANCHEZ Michèle	Vice-Présidente
HOUIN Nadia	Secrétaire
BRAUN Claudine	Assesseur
BRAUN Roland	Assesseur
MOUCHET Claude	Assesseur
NOTTER Jean-Marie	Assesseur
POTEAUX Nicole	Assesseur
RUCH Pierre	Assesseur

CANDIDATURE AU COMITE D'ANIMATION

à retourner à la MPM avant le 7/11/2016

par courriel à l'adresse suivante :

mpm68100@laposte.net

Je soussigné(e) : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Souhaite proposer ma candidature au Comité d'Animation de la MPM et me présenterai à l'Assemblée Générale du 9 / 11 / 2016.

Fait le . . / . . / 2016

Signature :